

REPUBLIQUE DU BENIN

**TEXTES DE REFERENCE  
POUR LA CONCEPTION DE L'EPREUVE  
DES SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE  
(SVT)**

Conçus par les Concepteurs des Programmes d'Etudes des SVT

Novembre 2010

## SOMMAIRE

1-Texte de référence pour la conception de l'épreuve des Sciences de la Vie et de la Terre (SVT) en classe de sixième.....	3
2-Format de présentation du sujet des SVT en classe de sixième.....	7
3-Texte de référence pour la conception de l'épreuve des Sciences de la Vie et de la Terre (SVT) en classe de cinquième.....	8
4-Format de présentation du sujet des SVT en classe de cinquième.....	12
5-Texte de référence pour la conception de l'épreuve des Sciences de la Vie et de la Terre (SVT) en classe de quatrième.....	13
6-Format de présentation du sujet des SVT en classe de quatrième.....	17
7- Texte de référence pour la conception de l'épreuve des Sciences de la Vie et de la Terre (SVT) en classe de troisième et au BEPC.....	18
8-Format de présentation du sujet des SVT en classe de troisième et au BEPC.....	22
9-Texte de référence pour la conception de l'épreuve des Sciences de la Vie et de la Terre (SVT) en classe de 2 <sup>nde</sup> et 1 <sup>ère</sup> A, B et C.....	23
10-Format de présentation du sujet des SVT en classe de 2 <sup>nde</sup> et 1 <sup>ère</sup> A, B et C.....	27
11- Texte de référence pour la conception de l'épreuve des Sciences de la Vie et de la Terre (SVT) en classe de 2 <sup>nde</sup> et 1 <sup>ère</sup> D.....	28
12-Format de présentation du sujet des SVT en classe de 2 <sup>nde</sup> et 1 <sup>ère</sup> D...	32
13-Texte de référence pour la conception de l'épreuve des Sciences de la Vie et de la Terre (SVT) en classe de Terminale A, B et C .....	34
14-Format de présentation du sujet des SVT en classe de Tle A, B et C.....	38
15-Texte de référence pour la conception de l'épreuve des Sciences de la Vie et de la Terre (SVT) en classe de Terminale D .....	39
16-Format de présentation du sujet des SVT en classe de Tle D.....	43
17-Grille indicative de correction en SVT.....	45

# TEXTE DE REFERENCE POUR LA CONCEPTION DE L'EPREUVE DES SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE (SVT) EN CLASSE DE SIXIEME

## I- OBJECTIF GENERAL DE L'EPREUVE

L'objectif général visé est de proposer à l'apprenant (e) une situation devant lui permettre de démontrer sa capacité à :

- d'une part mobiliser et rendre compte de connaissances qu'il ou elle est censé (e) avoir acquises dans le cadre du programme officiel d'une classe de sixième de l'enseignement secondaire général ;
- d'autre part, mettre en œuvre les compétences qui ont fait objet d'apprentissage dans le cadre du même programme.

## II- FORME DE L'EPREUVE

L'épreuve est présentée sous la forme d'un sujet invitant l'apprenant (e) à une production écrite, en réponse à des instructions de travail explicitement formulées.

Le sujet de l'épreuve est unique et structuré en deux parties I et II.

- **La partie I** est centrée sur le contrôle des connaissances déclaratives. Son objectif spécifique est de permettre à l'apprenant (e) de rendre compte des connaissances acquises relevant du champ conceptuel de la discipline à partir de l'une des situations suivantes :

- *soit une construction de paragraphe sur des contenus donnés ;*
- *soit une organisation en un texte cohérent de phrases indépendantes relatives à un phénomène ou un concept ;*
- *soit une association de mots et/ou expressions à des définitions.*

Ces situations figurant explicitement dans le référentiel fourni par les documents officiels. On l'identifiera sous l'appellation "**Restitution organisée de connaissances**".

*Sous réserve de conformité de la production à la demande*, cette partie de l'épreuve sera pondérée pour **06 points sur 20**, selon les critères minimaux ci-après :

- *Pertinence de la production au double plan de la démarche et du contenu ;*
- *Cohérence interne de la production.*

• *La partie II* est identifiée sous l'appellation "*Résolution de problèmes*". Elle est centrée sur le contrôle des connaissances procédurales ayant fait objet d'apprentissage dans le cadre des programmes d'études de la discipline. Elle se résume en une « *situation problème* » comportant : (1) un contexte ; (2) une tâche ; (3) de (s) support (s) documentaire (s) en lien avec le problème.

Le but visé ici est de tester la capacité de l'apprenant (e) à résoudre un problème d'ordre scientifique en exploitant des données et/ou informations mises à sa disposition. Les données et/ou informations fournies par le (s) document(s) (**un à deux au maximum**) sont liées aux acquis antérieurs sur le sujet et sont susceptibles d'être appréhendées sans grande difficulté, afin de construire :

- soit un *texte explicatif* à un problème d'ordre scientifique soulevé dans le contexte du sujet ;
- soit un *texte argumentatif* sur un point de vue exprimé dans ledit contexte.

*Sous réserve de conformité de la production à la demande*, la « *situation problème* » de cette partie est pondérée pour **12 points sur 20**, selon les critères minimaux ci-après :

- *Pertinence de la production au double plan de la démarche et du contenu*
- *Cohérence interne de la production*

### **III- CRITERES DE PERFECTIONNEMENT**

Il faut reconnaître que le principe des critères dits de perfectionnement est d'application assez délicate dans un contexte où prévaut encore l'examen traditionnel fondé sur la sommation arithmétique de notes pour prendre la décision d'admissibilité.

A l'étape actuelle, on pourrait s'accommoder les principes ci-après :

1°) *Pour bénéficier de la note affectée à ces critères il faut avoir totalisé une note au moins égale à 12 sur 20.*

2°) *Les indicateurs liés à ces critères sont :*

- *présentation matérielle de la production (01 point) ;*
- *originalité de la production (01point).*

### **IV- CONSIGNES AUX AUTEURS DE SUJETS**

Le sujet devra répondre à un certain nombre d'exigences de qualité.

• *La première exigence* est relative au strict **respect de l'esprit et de la lettre du programme d'études en vigueur dans la discipline**. Ainsi, le champ

notionnel d'un exercice étant retenu, il est fortement utile de lire ou relire ce que les instructions officielles disent, notamment dans le "guide de l'enseignant" aux rubriques intitulées "*Informations et Commentaires*" d'une part et "*Référentiel des connaissances exigibles*" d'autre part.

- *La seconde exigence* est relative à la **prise en compte des pratiques pédagogiques encore régnantes sur le terrain** par la recherche d'un équilibre entre les consignes relevant de la mémoire pure et simple et les consignes relevant de la mise en œuvre par l'apprenant (e) de ses facultés de raisonnement et de jugement critique.

- *La troisième exigence* est relative au **respect de la vraisemblance et des principes d'équité dans le choix des éléments de contexte**. On évitera de tomber dans le piège de l'artificiel et de la science fiction.

- *La quatrième et dernière exigence* est relative **aux soins qu'il convient d'apporter à la présentation matérielle de l'épreuve** du point de vue de la clarté de la lisibilité et de la mise en page.

S'agissant de la **partie I**, relative à la restitution organisée de connaissances, la rédaction (par l'auteur du sujet) d'un contexte introductif ne semble pas s'imposer ; à moins qu'on en trouve un qui soit sans artifice et qui conduise de façon logique à la question devant faire l'objet de développement. Cette dernière sera formulée de préférence sous l'une des formes proposées et **portera sur un point de détail du programme** (une nomenclature, une description, une simple définition ...).

L'instruction de travail sera formulée de la façon la plus explicite possible, sans piège ni sous entendu ; moins mentaliste et plus concrète elle sera, mieux elle vaudra.

La **partie II**, à savoir résolution de problèmes sera centrée sur la mobilisation conjointe de **deux compétences au moins**. A titre d'exemple :

- *l'une disciplinaire = élaborer une explication à des faits et des phénomènes naturels en mettant en œuvre les modes de raisonnement propres aux Sciences de la Vie et de la Terre ;*
- *l'autre transversale = exploiter l'information disponible.*

En conséquence, l'instruction de travail ici prendra la forme d'une tâche explicitement référée aux dites compétences.

La tâche indique non seulement le produit attendu (la construction d'une réponse au problème posé), mais elle impose une procédure pour la réalisation de ce produit à savoir l'exploitation de supports fournis.

**La tâche est accompagnée** d'instructions, en nombre limité (deux ou trois au maximum).

L'adjonction de consignes complémentaires permet de répondre entre autres à l'une ou l'autre des deux possibilités ci-après :

- *Première possibilité:*

Le cheminement à suivre pour passer de l'identification du problème à la construction d'une réponse en passant par l'exploitation des données disponibles paraît trop complexe. ***On propose deux ou trois consignes pour démultiplier la tâche afin d'aider l'apprenant (e) et /ou faciliter le travail des correcteurs.***

- *Deuxième possibilité :*

On se trouve dans une situation qui offre une opportunité d'ouverture sur d'autres compétences :

- *soit disciplinaire comme par exemple, "apprécier les apports des Sciences de la Vie et de la Terre à la compréhension du monde et à l'amélioration des conditions de vie de l'humanité" ;*
- *soit transversale, comme par exemple, "exercer sa pensée critique".*

On accompagne le libellé de tâche de deux ou trois consignes complémentaires au maximum centrées sur la ou les compétences en question.

# FORMAT DE PRESENTATION DU SUJET DES SVT

## EN CLASSE DE SIXIEME

### **Partie I : restitution organisée de connaissances**

Sans contexte obligatoire.

*Libellé de la question devant faire objet d'une production écrite de la part de l'apprenant (e).*

***NB :** La consigne de travail est formulée de la manière la plus explicite possible, sans piège ni sous-entendu.*

### **Partie II : résolution de problèmes à partir de documents fournis.**

#### ***Contexte***

*Texte succinct dont l'objectif est de donner du sens à la situation proposée.*

*Pour la construire, on s'appuiera :*

- *d'une part, sur ce que l'on sait des acquis antérieurs des apprenant(e)s sur la question en étude ;*
- *d'autre part, sur des faits, des pratiques sociales, des opinions et des construits sociaux connus des apprenant(e)s et ayant un lien avec la question en étude.*

#### ***Supports documentaires.***

*Document 1*

*Document 2*

#### ***Tâche***

*Indication du produit disciplinaire attendu, référé explicitement à une procédure d'ordre transversal.*

#### ***Consigne***

- *une démultiplication de la tâche pour aider l'apprenant(e) et/ou faciliter le travail de correction de l'enseignant(e) ;*
- *une ouverture sur une autre compétence disciplinaire ou transversale.*

# TEXTE DE REFERENCE POUR LA CONCEPTION DE L'EPREUVE DES SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE (SVT) EN CLASSE DE CINQUIEME

## I- OBJECTIF GENERAL DE L'EPREUVE

L'objectif général visé est de proposer à l'apprenant (e) une situation devant lui permettre de démontrer sa capacité à :

- d'une part mobiliser et rendre compte de connaissances qu'il ou elle est censé (e) avoir acquises dans le cadre du programme officiel d'une classe de cinquième de l'enseignement secondaire général ;
- d'autre part, mettre en œuvre les compétences qui ont fait objet d'apprentissage dans le cadre du même programme.

## II- FORME DE L'EPREUVE

L'épreuve est présentée sous la forme d'un sujet invitant l'apprenant (e) à une production écrite, en réponse à des instructions de travail explicitement formulées.

Le sujet de l'épreuve est unique et structuré en deux parties I et II.

- **La partie I** est centrée sur le contrôle des connaissances déclaratives. Elle a deux(02) objectifs spécifiques selon la période de l'année scolaire :

- **du début de l'année scolaire à la fin des congés de détente**, elle a pour objectif spécifique, de permettre à l'apprenant (e) de rendre compte des connaissances acquises relevant du champ conceptuel de la discipline à partir de l'une des situations suivantes :
  - *soit une construction de paragraphe sur un ou des contenus donnés ;*
  - *soit une organisation en un texte cohérent de phrases indépendantes relatives à un phénomène ou un concept ;*
  - *soit une association de mots et/ou expressions à des définitions.*

Ces situations figurant explicitement dans le référentiel fourni par les documents officiels.

- **de la fin des congés de détente à la fin de l'année scolaire**, elle a pour objectif spécifique, de tester la capacité de l'apprenant (e) à organiser dans un texte scientifiquement juste et grammaticalement correct l'exposé d'une question relevant du champ conceptuel de la discipline ; cette

question figurant explicitement dans le référentiel fourni par les documents officiels.

La partie I sera identifiée sous l'appellation "**Restitution organisée de connaissances**".

**Sous réserve de conformité de la production à la demande**, cette partie de l'épreuve sera pondérée pour **06 points sur 20**, selon les critères minimaux ci-après :

- **Pertinence de la production au double plan de la démarche et du contenu ;**
- **Cohérence interne de la production.**

• **La partie II** est identifiée sous l'appellation "**Résolution de problèmes**". Elle est centrée sur le contrôle des connaissances procédurales ayant fait objet d'apprentissage dans le cadre des programmes d'études de la discipline. Elle se résume en une « **situation problème** » comportant : (1) un contexte ; (2) une tâche ; (3) de (s) support (s) documentaire (s) en lien avec le problème.

Le but visé ici est de tester la capacité de l'apprenant (e) à résoudre un problème en exploitant des données et/ou informations mises à sa disposition. Les données et/ou informations fournies par le ou les documents (**un à deux au maximum**) sont liées aux acquis antérieurs sur le sujet et sont susceptibles d'être appréhendées sans grande difficulté, afin de construire :

- soit un **texte explicatif** à un problème d'ordre scientifique soulevé dans le contexte du sujet ;
- soit un **texte argumentatif** sur un point de vue exprimé dans ledit contexte.

**Sous réserve de conformité de la production à la demande**, la « **situation problème** » de cette partie est pondérée pour **12 points sur 20**, selon les critères minimaux ci-après :

- **Pertinence de la production au double plan de la démarche et du contenu**
- **Cohérence interne de la production**

### **III- CRITERES DE PERFECTIONNEMENT**

Il faut reconnaître que le principe des critères dits de perfectionnement est d'application assez délicate dans un contexte où prévaut encore l'examen traditionnel fondé sur la sommation arithmétique de notes pour prendre la décision d'admissibilité.

A l'étape actuelle, on pourrait s'accommoder les principes ci-après :

1°) Pour bénéficier de la note affectée à ces critères **il faut avoir totalisé une note au moins égale à 12 sur 20.**

2°) *Les indicateurs liés à ces critères sont :*

- *présentation matérielle de la production (01 point) ;*

- *originalité de la production (01point).*

#### **IV- CONSIGNES AUX AUTEURS DE SUJETS**

Le sujet devra répondre à un certain nombre d'exigences de qualité.

- *La première exigence* est relative au strict ***respect de l'esprit et de la lettre du programme d'études en vigueur dans la discipline***. Ainsi, le champ notionnel d'un exercice étant retenu, il est fortement utile de lire ou relire ce que les instructions officielles disent, notamment dans le "guide de l'enseignant" aux rubriques intitulées "***Informations et Commentaires***" d'une part et "***Référentiel des connaissances exigibles***" d'autre part.

- *La seconde exigence* est relative à ***la prise en compte des pratiques pédagogiques encore régnantes sur le terrain*** par la recherche d'un équilibre entre les consignes relevant de la mémoire pure et simple et les consignes relevant de la mise en œuvre par l'apprenant (e) de ses facultés de raisonnement et de jugement critique.

- *La troisième exigence* est relative au ***respect de la vraisemblance et des principes d'équité dans le choix des éléments de contexte***. On évitera de tomber dans le piège de l'artificiel et de la science fiction.

- *La quatrième et dernière exigence* est relative ***aux soins qu'il convient d'apporter à la présentation matérielle de l'épreuve*** du point de vue de la clarté de la lisibilité et de la mise en page.

S'agissant de la **partie I**, relative à la restitution organisée de connaissances, la rédaction (par l'auteur du sujet) d'un contexte introductif ne semble pas s'imposer ; à moins qu'on en trouve un qui soit sans artifice et qui conduise de façon logique à la question devant faire l'objet de développement. Cette dernière sera formulée de préférence d'après l'objectif spécifique poursuivi sous :

- l'une des formes proposées **portera sur un point de détail du programme** (une nomenclature, une description, une simple définition ...)
- la forme d'une question ouverte et portera non sur un point de détail du programme (une nomenclature, une description, une simple définition ...) mais sur une question susceptible de faire l'objet d'une **démonstration** et/ou d'un **développement argumenté**.

L'instruction de travail sera formulée de la façon la plus explicite possible, sans piège ni sous entendu ; moins mentaliste et plus concrète elle sera, mieux elle vaudra.

La **partie II**, à savoir résolution de problèmes sera centrée sur la mobilisation conjointe de **deux compétences au moins**. A titre d'exemple :

- *l'une disciplinaire* = élaborer une explication à des faits et des phénomènes naturels en mettant en œuvre les modes de raisonnement propres aux Sciences de la Vie et de la Terre ;
- *l'autre transversale* = exploiter l'information disponible.

En conséquence, l'instruction de travail ici prendra la forme d'une tâche explicitement référée aux dites compétences.

La tâche indique non seulement le produit attendu (la construction d'une réponse au problème posé), mais elle impose une procédure pour la réalisation de ce produit à savoir l'exploitation de supports fournis.

**La tâche est accompagnée** d'instructions, en nombre limité (deux ou trois au maximum).

L'adjonction de consignes complémentaires permet de répondre entre autres à l'une ou l'autre des deux possibilités ci-après :

- *Première possibilité*

Le cheminement à suivre pour passer de l'identification du problème à la construction d'une réponse en passant par l'exploitation des données disponibles paraît trop complexe. **On propose deux ou trois consignes pour démultiplier la tâche afin d'aider l'apprenant (e) et /ou faciliter le travail des correcteurs.**

- *Deuxième possibilité*

On se trouve dans une situation qui offre une opportunité d'ouverture sur d'autres compétences :

- *soit disciplinaire comme par exemple, "apprécier les apports des Sciences de la Vie et de la Terre à la compréhension du monde et à l'amélioration des conditions de vie de l'humanité" ;*
- *soit transversale, comme par exemple, "exercer sa pensée critique".*

On accompagne le libellé de tâche de deux ou trois consignes complémentaires au maximum centrées sur la ou les compétences en question.

# FORMAT DE PRESENTATION DU SUJET DES SVT EN CLASSE DE CINQUIEME

## Partie I : restitution organisée de connaissances

Sans contexte obligatoire.

*Libellé de la question devant faire objet d'une production écrite de la part de l'apprenant(e).*

**NB :** *La consigne de travail est formulée de la manière la plus explicite possible, sans piège ni sous-entendu.*

## Partie II : résolution de problèmes à partir de documents fournis.

### **Contexte**

*Texte succinct dont l'objectif est de donner du sens à la situation proposée.*

*Pour la construire, on s'appuiera :*

- *d'une part, sur ce que l'on sait des acquis antérieurs des apprenant (e)s sur la question en étude ;*
- *d'autre part, sur des faits, des pratiques sociales, des opinions et des construits sociaux connus des apprenant (e)s et ayant un lien avec la question en étude.*

### **Supports documentaires.**

*Document 1*

*Document 2*

### **Tâche**

*Indication du produit disciplinaire attendu, référé explicitement à une procédure d'ordre transversal.*

### **Consigne**

- *une démultiplication de la tâche pour aider l'apprenant(e) et/ou faciliter le travail de correction de l'enseignant(e) ;*
- *une ouverture sur une autre compétence disciplinaire ou transversale.*

# TEXTE DE REFERENCE POUR LA CONCEPTION DE L'EPREUVE DES SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE (SVT) EN CLASSE DE QUATRIEME

## I- OBJECTIF GENERAL DE L'EPREUVE

L'objectif général visé est de proposer à l'apprenant(e) une situation devant lui permettre de démontrer sa capacité à :

- d'une part mobiliser et rendre compte de connaissances qu'il ou elle est censé (e) avoir acquises dans le cadre du programme officiel d'une classe de quatrième de l'enseignement secondaire général ;
- d'autre part, mettre en œuvre les compétences qui ont fait objet d'apprentissage dans le cadre du même programme.

## II- FORME DE L'EPREUVE

L'épreuve est présentée sous la forme d'un sujet invitant l'apprenant(e) à une production écrite, en réponse à des instructions de travail explicitement formulées.

Le sujet de l'épreuve est unique et structuré en deux parties I et II.

- **La partie I** est centrée sur le contrôle des connaissances déclaratives. Son objectif spécifique est de tester la capacité de l'apprenant(e) à organiser dans un texte scientifiquement juste et grammaticalement correct l'exposé d'une question relevant du champ conceptuel de la discipline ; cette question figurant explicitement dans le référentiel fourni par les documents officiels. On l'identifiera sous l'appellation "**Restitution organisée de connaissances**".

**Sous réserve de conformité de la production à la demande**, cette partie de l'épreuve sera pondérée pour **06 points sur 20**, selon les critères minimaux ci-après :

- **Pertinence de la production au double plan de la démarche et du contenu ;**
- **Cohérence interne de la production.**

- **La partie II** est identifiée sous l'appellation "**Résolution de problèmes**". Elle est centrée sur le contrôle des connaissances procédurales ayant fait objet d'apprentissage dans le cadre des programmes d'études de la discipline. Elle se résume en une « **situation problème** » comportant : (1) un contexte ; (2) une tâche ; (3) de (s) support (s) documentaire (s) en lien avec le problème.

Le but visé ici est de tester la capacité de l'apprenant(e) à résoudre un problème d'ordre scientifique en exploitant des données et informations mises à sa

disposition. Les données et/ou informations fournies par le ou les documents (un à trois au maximum) sont liées aux acquis antérieurs sur le sujet et sont susceptibles d'être appréhendées sans grande difficulté, afin de construire :

- soit un *texte explicatif* à un problème d'ordre scientifique soulevé dans le contexte du sujet ;
- soit un *texte argumentatif* sur un point de vue exprimé dans ledit contexte.

*Sous réserve de conformité de la production à la demande*, la « *situation problème* » de cette partie est pondérée pour **12 points sur 20**, selon les critères minimaux ci-après :

- *Pertinence de la production au double plan de la démarche et du contenu ;*
- *Cohérence interne de la production.*

### **III- CRITERES DE PERFECTIONNEMENT**

Il faut reconnaître que le principe des critères dits de perfectionnement est d'application assez délicate dans un contexte où prévaut encore l'examen traditionnel fondé sur la sommation arithmétique de notes pour prendre la décision d'admissibilité.

A l'étape actuelle, on pourrait s'accommoder les principes ci-après :

1°) *Pour bénéficier de la note affectée à ces critères, il faut avoir totalisé une note au moins égale à 12 sur 20.*

2°) *Les indicateurs liés à ces critères sont :*

- *présentation matérielle de la production (01 point) ;*
- *originalité de la production (01point).*

### **IV- CONSIGNES AUX AUTEURS DE SUJETS**

Le sujet devra répondre à un certain nombre d'exigences de qualité.

- *La première exigence* est relative au strict **respect de l'esprit et de la lettre du programme d'études en vigueur dans la discipline**. Ainsi, le champ notionnel d'un exercice étant retenu, il est fortement utile de lire ou relire ce que les instructions officielles disent, notamment dans le "guide de l'enseignant" aux rubriques intitulées "**Informations et Commentaires**" d'une part et "**Référentiel des connaissances exigibles**" d'autre part.

- *La seconde exigence* est relative à la **prise en compte des pratiques pédagogiques encore régnantes sur le terrain** par la recherche d'un équilibre entre les consignes relevant de la mémoire pure et simple et les consignes

relevant de la mise en œuvre par l'apprenant (e) de ses facultés de raisonnement et de jugement critique.

- *La troisième exigence* est relative au **respect de la vraisemblance et des principes d'équité dans le choix des éléments de contexte**. On évitera de tomber dans le piège de l'artificiel et de la science fiction.

- *La quatrième et dernière exigence* est relative **aux soins qu'il convient d'apporter à la présentation matérielle de l'épreuve** du point de vue de la clarté de la lisibilité et de la mise en page.

S'agissant de la **partie I**, relative à la restitution organisée de connaissances, la rédaction (par l'auteur du sujet) d'un contexte introductif ne semble pas s'imposer ; à moins qu'on en trouve un qui soit sans artifice et qui conduise de façon logique à la question devant faire l'objet de développement. Cette dernière sera formulée de préférence sous la forme d'une question ouverte et portera non sur un point de détail du programme (une nomenclature, une description, une simple définition ...) mais sur une question susceptible de faire l'objet d'une **démonstration** et/ou d'un **développement argumenté**.

L'instruction de travail sera formulée de la façon la plus explicite possible, sans piège ni sous entendu ; moins mentaliste et plus concrète elle sera, mieux elle vaudra.

La **partie II**, à savoir résolution de problèmes sera centrée sur la mobilisation conjointe de **deux compétences au moins**. A titre d'exemple :

- *l'une disciplinaire* = élaborer une explication à des faits et des phénomènes naturels en mettant en œuvre les modes de raisonnement propres aux Sciences de la Vie et de la Terre ;
- *l'autre transversale* = exploiter l'information disponible.

En conséquence, l'instruction de travail ici prendra la forme d'une tâche explicitement référée aux dites compétences.

La tâche indique non seulement le produit attendu (la construction d'une réponse au problème posé), mais elle impose une procédure pour la réalisation de ce produit à savoir l'exploitation de supports fournis.

**La tâche est accompagnée** d'instructions, en nombre limité (deux ou trois au maximum).

L'adjonction de consignes complémentaires permet de répondre entre autres à l'une ou l'autre des deux possibilités ci-après :

- *Première possibilité :*

Le cheminement à suivre pour passer de l'identification du problème à la construction d'une réponse en passant par l'exploitation des données disponibles paraît trop complexe. ***On propose deux ou trois consignes pour démultiplier la tâche afin d'aider l'apprenant(e) et /ou faciliter le travail des correcteurs.***

- *Deuxième possibilité :*

On se trouve dans une situation qui offre une opportunité d'ouverture sur d'autres compétences :

- *soit disciplinaire comme par exemple, "apprécier les apports des Sciences de la Vie et de la Terre à la compréhension du monde et à l'amélioration des conditions de vie de l'humanité" ;*
- *soit transversale, comme par exemple, "exercer sa pensée critique".*

On accompagne le libellé de tâche de deux ou trois consignes complémentaires au maximum centrées sur la ou les compétences en question.

# FORMAT DE PRESENTATION DU SUJET DES SVT EN CLASSE DE QUATRIEME

## Partie I : restitution organisée de connaissances

Sans contexte obligatoire.

*Libellé de la question devant faire objet d'un exposé écrit de la part de l'apprenant(e).*

***NB** : La consigne de travail est formulée de la manière la plus explicite possible, sans piège ni sous-entendu.*

## Partie II : résolution de problèmes à partir de documents fournis.

### **Contexte**

*Texte succinct dont l'objectif est de donner du sens à la situation proposée.*

*Pour la construire, on s'appuiera :*

- *d'une part, sur ce que l'on sait des acquis antérieurs des apprenant(e)s sur la question en étude ;*
- *d'autre part, sur des faits, des pratiques sociales, des opinions et des construits sociaux connus des apprenant(e)s et ayant un lien avec la question en étude.*

### **Supports documentaires.**

*Document 1*

*Document 2*

*Document 3*

### **Tâche**

*Indication du produit disciplinaire attendu, référé explicitement à une procédure d'ordre transversal.*

### **Consigne (s)** (selon le cas)

- *une démultiplication de la tâche pour aider l'apprenant(e) et/ou faciliter le travail de correction de l'enseignant(e) ;*
- *une ouverture sur une autre compétence disciplinaire ou transversale.*

# TEXTE DE REFERENCE POUR LA CONCEPTION DE L'EPREUVE DES SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE (SVT) EN CLASSE DE TROISIEME ET AU BEPC TOUTES SERIES

## I- OBJECTIF GENERAL DE L'EPREUVE

L'objectif général visé est de proposer au (ou à la) candidat(e) une situation devant lui permettre de démontrer sa capacité à :

- d'une part mobiliser et rendre compte de connaissances qu'il ou elle est censé (e) avoir acquises dans le cadre du programme officiel d'une classe de troisième de l'enseignement secondaire général ;
- d'autre part, mettre en œuvre les compétences qui ont fait objet d'apprentissage dans le cadre du même programme.

## II- FORME DE L'EPREUVE

L'épreuve est présentée sous la forme d'un sujet invitant le ou la candidat(e) à une production écrite, en réponse à des instructions de travail explicitement formulées.

Le sujet de l'épreuve est unique et structuré en deux parties I et II.

- **La partie I** est centrée sur le contrôle des connaissances déclaratives. Son objectif spécifique est de tester la capacité du ou de la candidat(e) à organiser dans un texte scientifiquement juste et grammaticalement correct l'exposé d'une question relevant du champ conceptuel de la discipline ; cette question figurant explicitement dans le référentiel fourni par les documents officiels. On l'identifiera sous l'appellation "**Restitution organisée de connaissances**".

*Sous réserve de conformité de la production à la demande*, cette partie de l'épreuve sera pondérée pour **06 points sur 20**, selon les critères minimaux ci-après :

- *Pertinence de la production au double plan de la démarche et du contenu ;*
- *Cohérence interne de la production.*

- **La partie II** est identifiée sous l'appellation "**Résolution de problèmes**". Elle est centrée sur le contrôle des connaissances procédurales ayant fait objet d'apprentissage dans le cadre des programmes d'études de la discipline. Elle se résume en une « **situation problème** » comportant : (1) un contexte ; (2) une tâche ; (3) de (s) support (s) documentaire (s) en lien avec le problème.

Le but visé ici est de tester la capacité du ou de la candidat(e) à résoudre un problème d'ordre scientifique en exploitant des données et informations mises à

sa disposition. Les données et/ou informations fournies par le ou les documents (un à trois au maximum) sont liées aux acquis antérieurs sur le sujet et sont susceptibles d'être appréhendées sans grande difficulté, afin de construire :

- soit un *texte explicatif* à un problème d'ordre scientifique soulevé dans le contexte du sujet ;
- soit un *texte argumentatif* sur un point de vue exprimé dans ledit contexte.

*Sous réserve de conformité de la production à la demande*, la « *situation problème* » de cette partie est pondérée pour **12 points sur 20**, selon les critères minimaux ci-après :

- *Pertinence de la production au double plan de la démarche et du contenu ;*
- *Cohérence interne de la production.*

### **III- CRITERES DE PERFECTIONNEMENT**

Il faut reconnaître que le principe des critères dits de perfectionnement est d'application assez délicate dans un contexte où prévaut encore l'examen traditionnel fondé sur la sommation arithmétique de notes pour prendre la décision d'admissibilité.

A l'étape actuelle, on pourrait s'accommoder les principes ci-après :

1°) *Pour bénéficier de la note affectée à ces critères, il faut avoir totalisé une note au moins égale à 12 sur 20.*

2°) *Les indicateurs liés à ces critères sont :*

- *présentation matérielle de la production (01 point) ;*
- *originalité de la production (01point).*

### **IV- CONSIGNES AUX AUTEURS DE SUJETS**

Le sujet devra répondre à un certain nombre d'exigences de qualité.

- *La première exigence* est relative au strict **respect de l'esprit et de la lettre du programme d'études en vigueur dans la discipline**. Ainsi, le champ notionnel d'un exercice étant retenu, il est fortement utile de lire ou relire ce que les instructions officielles disent, notamment dans le "guide de l'enseignant" aux rubriques intitulées "*Informations et Commentaires*" d'une part et "*Référentiel des connaissances exigibles*" d'autre part.

- *La seconde exigence* est relative à la **prise en compte des pratiques pédagogiques encore régnantes sur le terrain** par la recherche d'un équilibre entre les consignes relevant de la mémoire pure et simple et les consignes

relevant de la mise en œuvre par le ou la candidat(e) de ses facultés de raisonnement et de jugement critique.

- *La troisième exigence* est relative au **respect de la vraisemblance et des principes d'équité dans le choix des éléments de contexte**. On évitera de tomber dans le piège de l'artificiel et de la science fiction.

- *La quatrième et dernière exigence* est relative **aux soins qu'il convient d'apporter à la présentation matérielle de l'épreuve** du point de vue de la lisibilité et de la mise en page.

S'agissant de la **partie I**, relative à la restitution organisée de connaissances, la rédaction (par l'auteur du sujet) d'un contexte introductif ne semble pas s'imposer ; à moins qu'on en trouve un qui soit sans artifice et qui conduise de façon logique à la question devant faire l'objet de développement. Cette dernière sera formulée de préférence sous la forme d'une question ouverte et portera non sur un point de détail du programme (une nomenclature, une description, une simple définition ...) mais sur une question susceptible de faire l'objet d'une **démonstration** et/ou d'un **développement argumenté**.

L'instruction de travail sera formulée de la façon la plus explicite possible, sans piège ni sous entendu ; moins mentaliste et plus concrète elle sera, mieux elle vaudra.

La **partie II**, à savoir résolution de problèmes sera centrée sur la mobilisation conjointe de **deux compétences au moins**. A titre d'exemple :

- *l'une disciplinaire* = élaborer une explication à des faits et des phénomènes naturels en mettant en œuvre les modes de raisonnement propres aux Sciences de la Vie et de la Terre ;
- *l'autre transversale* = exploiter l'information disponible.

En conséquence, l'instruction de travail ici prendra la forme d'une tâche explicitement référée aux dites compétences.

La tâche indique non seulement le produit attendu (la construction d'une réponse au problème posé), mais elle impose une procédure pour la réalisation de ce produit à savoir l'exploitation de supports fournis.

**La tâche est accompagnée** d'instructions, en nombre limité (deux ou trois au maximum).

L'adjonction de consignes complémentaires permet de répondre entre autres à l'une ou l'autre des deux possibilités ci-après :

- *Première possibilité :*

Le cheminement à suivre pour passer de l'identification du problème à la construction d'une réponse en passant par l'exploitation des données disponibles paraît trop complexe. ***On propose deux ou trois consignes pour démultiplier la tâche afin d'aider le ou la candidat(e) et /ou faciliter le travail des correcteurs.***

- *Deuxième possibilité :*

On se trouve dans une situation qui offre une opportunité d'ouverture sur d'autres compétences :

- *soit disciplinaire comme par exemple, "apprécier les apports des Sciences de la Vie et de la Terre à la compréhension du monde et à l'amélioration des conditions de vie de l'humanité" ;*
- *soit transversale, comme par exemple, "exercer sa pensée critique".*

On accompagne le libellé de tâche de deux ou trois consignes complémentaires au maximum centrées sur la ou les compétences en question.

## **FORMAT DE PRESENTATION DU SUJET DES SVT EN CLASSE DE TROISIEME ET AU BEPC TOUTES SERIES**

### **Partie I : restitution organisée de connaissances**

Sans contexte obligatoire.

*Libellé de la question devant faire objet d'un exposé écrit de la part du ou de la candidat (e).*

***NB** : La consigne de travail est formulée de la manière la plus explicite possible, sans piège ni sous-entendu.*

### **Partie II : résolution de problèmes à partir de documents fournis.**

#### ***Contexte***

*Texte succinct dont l'objectif est de donner du sens à la situation proposée.*

*Pour la construire, on s'appuiera :*

- *d'une part, sur ce que l'on sait des acquis antérieurs du ou de la candidat(e) sur la question en étude ;*
- *d'autre part, sur des faits, des pratiques sociales, des opinions et des construits sociaux connus du ou de la candidat(e) et ayant un lien avec la question en étude.*

#### ***Supports documentaires.***

*Document 1*

*Document 2*

*Document 3*

#### ***Tâche***

*Indication du produit disciplinaire attendu, référé explicitement à une procédure d'ordre transversal.*

#### ***Consigne (s)*** (selon le cas)

- *une démultiplication de la tâche pour aider le ou la candidat(e) et/ou faciliter le travail de correction de l'enseignant(e) ;*
- *une ouverture sur une autre compétence disciplinaire ou transversale.*

TEXTE DE REFERENCE POUR LA CONCEPTION DE L'EPREUVE  
DES SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE (SVT)  
EN CLASSE DE SECONDE ET PREMIERE SERIES A, B ET C.

I- OBJECTIF GENERAL DE L'EPREUVE

L'objectif général visé est de proposer à l'apprenant(e) une situation devant lui permettre de démontrer sa capacité à :

- d'une part mobiliser et rendre compte de connaissances qu'il ou elle est censé (e) avoir acquises dans le cadre du programme officiel d'une classe de Seconde et de Première de l'enseignement secondaire général ;
- d'autre part, mettre en œuvre les compétences qui ont fait objet d'apprentissage dans le cadre du même programme.

II- FORME DE L'EPREUVE

L'épreuve est présentée sous la forme d'un sujet invitant l'apprenant(e) à une production écrite, en réponse à des instructions de travail explicitement formulées.

Le sujet de l'épreuve est unique et structurée en deux parties I et II.

- **La partie I** est centrée sur le contrôle des connaissances déclaratives. Son objectif spécifique est de tester la capacité du ou de l'apprenant(e) à organiser dans un texte scientifiquement juste et grammaticalement correct l'exposé d'une question relevant du champ conceptuel de la discipline ; cette question figurant explicitement dans le référentiel fourni par les documents officiels. On l'identifiera sous l'appellation "**Restitution organisée de connaissances**".

**Sous réserve de conformité de la production à la demande**, cette partie de l'épreuve sera pondérée pour **06 points sur 20**, selon les critères minimaux ci-après :

- **Pertinence de la production au double plan de la démarche et du contenu ;**
- **Cohérence interne de la production.**

- **La partie II** est identifiée sous l'appellation "**Résolution de problèmes**". Elle est centrée sur le contrôle des connaissances procédurales ayant fait objet d'apprentissage dans le cadre des programmes d'études de la discipline. Elle se résume en une « **situation problème** » comportant : (1) un contexte ; (2) une tâche ; (3) de (s) support (s) documentaire (s) en lien avec le problème.

Le but visé ici est de tester la capacité du ou de l'apprenant(e) à résoudre un problème d'ordre scientifique en exploitant des données et informations mises à sa disposition. Les données et/ou informations fournies par le ou les documents

(un à trois au maximum) sont liées aux acquis antérieurs sur le sujet et sont susceptibles d'être appréhendées sans grande difficulté, afin de construire :

- soit un *texte explicatif* à un problème d'ordre scientifique soulevé dans le contexte du sujet ;
- soit un *texte argumentatif* sur un point de vue exprimé dans ledit contexte.

*Sous réserve de conformité de la production à la demande*, chacune des « *situations problèmes* » de cette partie est pondérée pour **12 points sur 20**, selon les critères minimaux ci-après :

- *Pertinence de la production au double plan de la démarche et du contenu ;*
- *Cohérence interne de la production.*

### III- CRITERES DE PERFECTIONNEMENT

Il faut reconnaître que le principe des critères dits de perfectionnement est d'application assez délicate dans un contexte où prévaut encore l'examen traditionnel fondé sur la sommation arithmétique de notes pour prendre la décision d'admissibilité.

A l'étape actuelle, on pourrait s'accommoder les principes ci-après :

1°) *Pour bénéficier de la note affectée à ces critères, il faut avoir totalisé une note au moins égale à 12 sur 20.*

2°) *Les indicateurs liés à ces critères sont :*

- *présentation matérielle de la production (01 point) ;*
- *originalité de la production (01point).*

### IV- CONSIGNES AUX AUTEURS DE SUJETS

Le sujet devra répondre à un certain nombre d'exigences de qualité.

- *La première exigence* est relative au strict ***respect de l'esprit et de la lettre du programme d'études en vigueur dans la discipline***. Ainsi, le champ notionnel d'un exercice étant retenu, il est fortement utile de lire ou relire ce que les instructions officielles disent, notamment dans le "guide de l'enseignant" aux rubriques intitulées "***Informations et Commentaires***" d'une part et "***Référentiel des connaissances exigibles***" d'autre part.

- *La seconde exigence* est relative à la ***prise en compte des pratiques pédagogiques encore régnantes sur le terrain*** par la recherche d'un équilibre entre les consignes relevant de la mémoire pure et simple et les consignes

relevant de la mise en œuvre par l'apprenant (e) de ses facultés de raisonnement et de jugement critique.

- *La troisième exigence* est relative au **respect de la vraisemblance et des principes d'équité dans le choix des éléments de contexte**. On évitera de tomber dans le piège de l'artificiel et de la science fiction.

- *La quatrième et dernière exigence* est relative **aux soins qu'il convient d'apporter à la présentation matérielle de l'épreuve** du point de vue de la lisibilité et de la mise en page.

S'agissant de la **partie I**, relative à la restitution organisée de connaissances, la rédaction (par l'auteur du sujet) d'un contexte introductif ne semble pas s'imposer ; à moins qu'on en trouve un qui soit sans artifice et qui conduise de façon logique à la question devant faire l'objet de développement. Cette dernière sera formulée de préférence sous la forme d'une question ouverte et portera non sur un point de détail du programme (une nomenclature, une description, une simple définition ...) mais sur une question susceptible de faire l'objet d'une **démonstration** et/ou d'un **développement argumenté**.

L'instruction de travail sera formulée de la façon la plus explicite possible, sans piège ni sous entendu ; moins mentaliste et plus concrète elle sera, mieux elle vaudra.

La **partie II**, à savoir résolution de problèmes sera centrée sur la mobilisation conjointe de **deux compétences au moins**. A titre d'exemple :

- ***l'une disciplinaire*** = élaborer une explication à des faits et des phénomènes naturels en mettant en œuvre les modes de raisonnement propres aux Sciences de la Vie et de la Terre ;
- ***l'autre transversale*** = exploiter l'information disponible.

En conséquence, l'instruction de travail ici prendra la forme d'une tâche explicitement référée aux dites compétences.

La tâche indique non seulement le produit attendu (la construction d'une réponse au problème posé), mais elle impose une procédure pour la réalisation de ce produit à savoir l'exploitation de supports fournis.

Selon le cas, la tâche peut être accompagnée d'instructions, en nombre limité (deux ou trois au maximum).

L'adjonction de consignes complémentaires permet de répondre entre autres à l'une ou l'autre des deux possibilités ci-après :

- *Première possibilité:*

Le cheminement à suivre pour passer de l'identification du problème à la construction d'une réponse en passant par l'exploitation des données disponibles paraît trop complexe. ***On propose deux ou trois consignes pour démultiplier la tâche afin d'aider l'apprenant(e) et /ou faciliter le travail des correcteurs.***

- *Deuxième possibilité :*

On se trouve dans une situation qui offre une opportunité d'ouverture sur d'autres compétences :

- *soit disciplinaire comme par exemple, "apprécier les apports des Sciences de la Vie et de la Terre à la compréhension du monde et à l'amélioration des conditions de vie de l'humanité" ;*
- *soit transversale, comme par exemple, "exercer sa pensée critique".*

On accompagne le libellé de tâche de deux ou trois consignes complémentaires au maximum centrées sur la ou les compétences en question.

# FORMAT DE PRESENTATION DU SUJET DES SVT EN CLASSE DE SECONDE ET PREMIERE SERIES A, B ET C

## Partie I : restitution organisée de connaissances

Sans contexte obligatoire.

*Libellé de la question devant faire objet d'un exposé écrit de la part du ou de l'apprenant (e).*

***NB** : La consigne de travail est formulée de la manière la plus explicite possible, sans piège ni sous-entendu.*

## Partie II : résolution de problèmes à partir de documents fournis.

### *Situation-problème*

#### *Contexte*

*Texte succinct dont l'objectif est de donner du sens à la situation proposée.*

*Pour la construire, on s'appuiera :*

- *d'une part, sur ce que l'on sait des acquis antérieurs des apprenant(e)s sur la question en étude ;*
- *d'autre part, sur des faits, des pratiques sociales, des opinions et des construits sociaux connus des apprenant(e)s et ayant un lien avec la question en étude.*

#### *Supports documentaires.*

*Document 1*

*Document 2*

*Document 3*

#### *Tâche*

*Indication du produit disciplinaire attendu, référé explicitement à une procédure d'ordre transversal.*

#### *Consigne (s) (selon le cas)*

- *une démultiplication de la tâche pour aider l'apprenant(e) et/ou faciliter le travail de correction de l'enseignant(e) ;*
- *une ouverture sur une autre compétence disciplinaire ou transversale.*

TEXTE DE REFERENCE POUR LA CONCEPTION DE L'EPREUVE  
DES SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE (SVT)  
EN CLASSE DE SECONDE ET PREMIERE SERIE D

I- OBJECTIF GENERAL DE L'EPREUVE

L'objectif général visé est de proposer à l'apprenant(e) une situation devant lui permettre de démontrer sa capacité à :

- d'une part mobiliser et rendre compte de connaissances qu'il ou elle est censé (e) avoir acquises dans le cadre du programme officiel d'une classe de Seconde et de Première Série D de l'enseignement secondaire général ;
- d'autre part, mettre en œuvre les compétences qui ont fait objet d'apprentissage dans le cadre du même programme.

II- FORME DE L'EPREUVE

L'épreuve est présentée sous la forme d'un sujet invitant l'apprenant(e) à une production écrite, en réponse à des instructions de travail explicitement formulées.

Le sujet de l'épreuve est unique et structuré en deux parties I et II.

- **La partie I** est centrée sur le contrôle des connaissances déclaratives. Son objectif spécifique est de tester la capacité du ou de l'apprenant(e) à organiser dans un texte scientifiquement juste et grammaticalement correct l'exposé d'une question relevant du champ conceptuel de la discipline ; cette question figurant explicitement dans le référentiel fourni par les documents officiels. On l'identifiera sous l'appellation "**Restitution organisée de connaissances**".

**Sous réserve de conformité de la production à la demande**, cette partie de l'épreuve sera pondérée pour **06 points sur 20**, selon les critères minimaux ci-après :

- **Pertinence de la production au double plan de la démarche et du contenu ;**
- **Cohérence interne de la production.**

- **La partie II** est identifiée sous l'appellation "**Résolution de problèmes**". Elle est centrée sur le contrôle des connaissances procédurales ayant fait objet d'apprentissage dans le cadre des programmes d'études de la discipline. Elle se résume (pour des raisons de couverture de programme) en deux « **situations problèmes** » indépendantes (rédigées chacune dans le style d'une « **situation problème** »); c'est-à-dire comportant : (1) un contexte ; (2) une tâche ; (3) de (s) support (s) documentaire (s) en lien avec le problème.

Le but visé ici est de tester la capacité du ou de l'apprenant(e) à résoudre un problème d'ordre scientifique en exploitant des données et informations mises à sa disposition. Les données et/ou informations fournies par le ou les documents (un à trois au maximum) sont liées aux acquis antérieurs sur le sujet et sont susceptibles d'être appréhendées sans grande difficulté, afin de construire :

- soit un *texte explicatif* à un problème d'ordre scientifique soulevé dans le contexte du sujet ;
- soit un *texte argumentatif* sur un point de vue exprimé dans ledit contexte.

*Sous réserve de conformité de la production à la demande*, chacune des « *situations problèmes* » de cette partie est pondérée pour **06 points sur 20**, selon les critères minimaux ci-après :

- *Pertinence de la production au double plan de la démarche et du contenu ;*
- *Cohérence interne de la production.*

### III- CRITERES DE PERFECTIONNEMENT

Il faut reconnaître que le principe des critères dits de perfectionnement est d'application assez délicate dans un contexte où prévaut encore l'examen traditionnel fondé sur la sommation arithmétique de notes pour prendre la décision d'admissibilité.

A l'étape actuelle, on pourrait s'accommoder les principes ci-après :

1°) Pour bénéficier de la note affectée à ces critères, il faut avoir totalisé une note au moins égale à 12 sur 20.

2°) Les indicateurs liés à ces critères sont :

- présentation matérielle de la production (01 point) ;
- originalité de la production (01point).

### IV- CONSIGNES AUX AUTEURS DE SUJETS

Le sujet devra répondre à un certain nombre d'exigences de qualité.

- *La première exigence* est relative au strict ***respect de l'esprit et de la lettre du programme d'études en vigueur dans la discipline***. Ainsi, le champ notionnel d'un exercice étant retenu, il est fortement utile de lire ou relire ce que les instructions officielles disent, notamment dans le "guide de l'enseignant" aux rubriques intitulées "***Informations et Commentaires***" d'une part et "***Référentiel des connaissances exigibles***" d'autre part.

- *La seconde exigence* est relative à **la prise en compte des pratiques pédagogiques encore régnantes sur le terrain** par la recherche d'un équilibre entre les consignes relevant de la mémoire pure et simple et les consignes relevant de la mise en œuvre par l'apprenant de ses facultés de raisonnement et de jugement critique.

- *La troisième exigence* est relative au **respect de la vraisemblance et des principes d'équité dans le choix des éléments de contexte**. On évitera de tomber dans le piège de l'artificiel et de la science fiction.

- *La quatrième et dernière exigence* est relative **aux soins qu'il convient d'apporter à la présentation matérielle de l'épreuve** du point de vue de la lisibilité et de la mise en page.

S'agissant de la **partie I**, relative à la restitution organisée de connaissances, la rédaction (par l'auteur du sujet) d'un contexte introductif ne semble pas s'imposer ; à moins qu'on en trouve un qui soit sans artifice et qui conduise de façon logique à la question devant faire l'objet de développement. Cette dernière sera formulée de préférence sous la forme d'une question ouverte et portera non sur un point de détail du programme (une nomenclature, une description, une simple définition ...) mais sur une question susceptible de faire l'objet d'une **démonstration** et/ou d'un **développement argumenté**.

L'instruction de travail sera formulée de la façon la plus explicite possible, sans piège ni sous entendu ; moins mentaliste et plus concrète elle sera, mieux elle vaudra.

Les « **deux situations problèmes** » de la **partie II**, à savoir résolution de problèmes seront centrées chacune sur la mobilisation conjointe de **deux compétences au moins** :

- **l'une disciplinaire** = élaborer une explication à des faits et des phénomènes naturels en mettant en œuvre les modes de raisonnement propres aux Sciences de la Vie et de la Terre ;
- **l'autre transversale** = exploiter l'information disponible.

En conséquence, l'instruction de travail ici prendra la forme d'une tâche explicitement référée aux dites compétences.

La tâche indique non seulement le produit attendu (la construction d'une réponse au problème posé), mais elle impose une procédure pour la réalisation de ce produit à savoir l'exploitation de supports fournis.

Selon le cas, la tâche peut être accompagnée d'instructions, en nombre limité (deux ou trois au maximum).

L'adjonction de consignes complémentaires permet de répondre entre autres à l'une ou l'autre des deux possibilités ci-après :

- *Première possibilité:*

Le cheminement à suivre pour passer de l'identification du problème à la construction d'une réponse en passant par l'exploitation des données disponibles paraît trop complexe. ***On propose deux ou trois consignes pour démultiplier la tâche afin d'aider l'apprenant(e) et /ou faciliter le travail des correcteurs.***

- *Deuxième possibilité :*

On se trouve dans une situation qui offre une opportunité d'ouverture sur d'autres compétences :

- *soit disciplinaire comme par exemple, "apprécier les apports des Sciences de la Vie et de la Terre à la compréhension du monde et à l'amélioration des conditions de vie de l'humanité" ;*
- *soit transversale, comme par exemple, "exercer sa pensée critique".*

On accompagne le libellé de tâche de deux ou trois consignes complémentaires au maximum centrées sur la ou les compétences en question.

# FORMAT DE PRESENTATION DU SUJET DES SVT EN CLASSE DE SECONDE ET PREMIERE SERIE D

## Partie I : restitution organisée de connaissances

Sans contexte obligatoire.

*Libellé de la question devant faire objet d'un exposé écrit de la part de l'apprenant(e).*

*NB : La consigne de travail est formulée de la manière la plus explicite possible, sans piège ni sous-entendu.*

## Partie II : résolution de problèmes à partir de documents fournis.

### *Situation-problème n°1*

#### *Contexte*

*Texte succinct dont l'objectif est de donner du sens à la situation proposée.*

*Pour la construire, on s'appuiera :*

- *d'une part, sur ce que l'on sait des acquis antérieurs des apprenant(e)s sur la question en étude ;*
- *d'autre part, sur des faits, des pratiques sociales, des opinions et des construits sociaux connus des apprenant(e)s et ayant un lien avec la question en étude.*

#### *Supports documentaires.*

*Document 1*

*Document 2*

*Document 3*

#### *Tâche*

*Indication du produit disciplinaire attendu, référé explicitement à une procédure d'ordre transversal.*

#### *Consigne (s) (selon le cas)*

- *une démultiplication de la tâche pour aider l'apprenant(e) et/ou faciliter le travail de correction de l'enseignant(e) ;*
- *une ouverture sur une autre compétence disciplinaire ou transversale.*

## **Situation-problème n°2**

### **Contexte**

*Texte succinct dont l'objectif est de donner du sens à la situation proposée.*

*Pour la construire, on s'appuiera :*

- *d'une part, sur ce que l'on sait des acquis antérieurs des apprenant(e)s sur la question en étude ;*
- *d'autre part, sur des faits, des pratiques sociales, des opinions et des construits sociaux connus des apprenant(e)s et ayant un lien avec la question en étude.*

### **Supports documentaires.**

*Document 1*

*Document 2*

*Document 3*

### **Tâche**

*Indication du produit disciplinaire attendu, référé explicitement à une procédure d'ordre transversal.*

### **Consigne (s) (selon le cas)**

- *une démultiplication de la tâche pour aider l'apprenant(e) et/ou faciliter le travail de correction de l'enseignant (e) ;*
- *une ouverture sur une autre compétence disciplinaire ou transversale.*

TEXTE DE REFERENCE POUR LA CONCEPTION DE L'EPREUVE  
DES SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE (SVT)  
AU BACCALAUREAT SERIES A, B ET C.

I- OBJECTIF GENERAL DE L'EPREUVE

L'objectif général visé est de proposer au (ou à la) candidat (e) une situation devant lui permettre de démontrer sa capacité à :

- d'une part mobiliser et rendre compte de connaissances qu'il ou elle est censé (e) avoir acquises dans le cadre du programme officiel d'une classe de Terminale Séries A, B et C de l'enseignement secondaire général ;
- d'autre part, mettre en œuvre les compétences qui ont fait objet d'apprentissage dans le cadre du même programme.

II- FORME DE L'EPREUVE

L'épreuve est présentée sous la forme d'un sujet invitant le ou la candidat (e) à une production écrite, en réponse à des instructions de travail explicitement formulées.

Le sujet de l'épreuve est unique et structurée en deux parties I et II.

- **La partie I** est centrée sur le contrôle des connaissances déclaratives. Son objectif spécifique est de tester la capacité du ou de la candidat(e) à organiser dans un texte scientifiquement juste et grammaticalement correct l'exposé d'une question relevant du champ conceptuel de la discipline ; cette question figurant explicitement dans le référentiel fourni par les documents officiels. On l'identifiera sous l'appellation "**Restitution organisée de connaissances**".

**Sous réserve de conformité de la production à la demande**, cette partie de l'épreuve sera pondérée pour **06 points sur 20**, selon les critères minimaux ci-après :

- **Pertinence de la production au double plan de la démarche et du contenu ;**
- **Cohérence interne de la production.**

- **La partie II** est identifiée sous l'appellation "**Résolution de problèmes**". Elle est centrée sur le contrôle des connaissances procédurales ayant fait objet d'apprentissage dans le cadre des programmes d'études de la discipline. Elle se résume en une « **situation problème** » comportant : (1) un contexte ; (2) une tâche ; (3) de (s) support (s) documentaire (s) en lien avec le problème.

Le but visé ici est de tester la capacité du ou de la candidat(e) à résoudre un problème d'ordre scientifique en exploitant des données et informations mises à sa disposition. Les données et/ou informations fournies par le ou les documents

(un à trois au maximum) sont liées aux acquis antérieurs sur le sujet et sont susceptibles d'être appréhendées sans grande difficulté, afin de construire :

- soit un *texte explicatif* à un problème d'ordre scientifique soulevé dans le contexte du sujet ;
- soit un *texte argumentatif* sur un point de vue exprimé dans ledit contexte.

*Sous réserve de conformité de la production à la demande*, chacune des « *situations problèmes* » de cette partie est pondérée pour **12 points sur 20**, selon les critères minimaux ci-après :

- *Pertinence de la production au double plan de la démarche et du contenu* ;
- *Cohérence interne de la production*.

### III- CRITERES DE PERFECTIONNEMENT

Il faut reconnaître que le principe des critères dits de perfectionnement est d'application assez délicate dans un contexte où prévaut encore l'examen traditionnel fondé sur la sommation arithmétique de notes pour prendre la décision d'admissibilité.

A l'étape actuelle, on pourrait s'accommoder les principes ci-après :

1°) *Pour bénéficier de la note affectée à ces critères, il faut avoir totalisé une note au moins égale à 12 sur 20.*

2°) *Les indicateurs liés à ces critères sont :*

- *présentation matérielle de la production (01 point) ;*
- *originalité de la production (01point).*

### IV- CONSIGNES AUX AUTEURS DE SUJETS

Le sujet devra répondre à un certain nombre d'exigences de qualité.

• *La première exigence* est relative au strict **respect de l'esprit et de la lettre du programme d'études en vigueur dans la discipline**. Ainsi, le champ notionnel d'un exercice étant retenu, il est fortement utile de lire ou relire ce que les instructions officielles disent, notamment dans le "guide de l'enseignant" aux rubriques intitulées "*Informations et Commentaires*" d'une part et "*Référentiel des connaissances exigibles*" d'autre part.

• *La seconde exigence* est relative à **la prise en compte des pratiques pédagogiques encore régnantes sur le terrain** par la recherche d'un équilibre entre les consignes relevant de la mémoire pure et simple et les consignes

relevant de la mise en œuvre par le ou la candidate de ses facultés de raisonnement et de jugement critique.

- *La troisième exigence* est relative au **respect de la vraisemblance et des principes d'équité dans le choix des éléments de contexte**. On évitera de tomber dans le piège de l'artificiel et de la science fiction.

- *La quatrième et dernière exigence* est relative **aux soins qu'il convient d'apporter à la présentation matérielle de l'épreuve** du point de vue de la lisibilité et de la mise en page.

S'agissant de la **partie I**, relative à la restitution organisée de connaissances, la rédaction (par l'auteur du sujet) d'un contexte introductif ne semble pas s'imposer ; à moins qu'on en trouve un qui soit sans artifice et qui conduise de façon logique à la question devant faire l'objet de développement. Cette dernière sera formulée de préférence sous la forme d'une question ouverte et portera non sur un point de détail du programme (une nomenclature, une description, une simple définition ...) mais sur une question susceptible de faire l'objet d'une **démonstration** et/ou d'un **développement argumenté**.

L'instruction de travail sera formulée de la façon la plus explicite possible, sans piège ni sous entendu ; moins mentaliste et plus concrète elle sera, mieux elle vaudra.

La **partie II**, à savoir résolution de problèmes sera centrée sur la mobilisation conjointe de **deux compétences au moins** :

- **l'une disciplinaire** = élaborer une explication à des faits et des phénomènes naturels en mettant en œuvre les modes de raisonnement propres aux Sciences de la Vie et de la Terre ;
- **l'autre transversale** = exploiter l'information disponible.

En conséquence, l'instruction de travail ici prendra la forme d'une tâche explicitement référée aux dites compétences.

La tâche indique non seulement le produit attendu (la construction d'une réponse au problème posé), mais elle impose une procédure pour la réalisation de ce produit à savoir l'exploitation de supports fournis.

Selon le cas, la tâche peut être accompagnée d'instructions, en nombre limité (deux ou trois au maximum).

L'adjonction de consignes complémentaires permet de répondre entre autres à l'une ou l'autre des deux possibilités ci-après :

- *Première possibilité:*

Le cheminement à suivre pour passer de l'identification du problème à la construction d'une réponse en passant par l'exploitation des données disponibles paraît trop complexe. ***On propose deux ou trois consignes pour démultiplier la tâche afin d'aider le ou la candidat(e) et /ou faciliter le travail des correcteurs.***

- *Deuxième possibilité :*

On se trouve dans une situation qui offre une opportunité d'ouverture sur d'autres compétences :

- *soit disciplinaire comme par exemple, "apprécier les apports des Sciences de la Vie et de la Terre à la compréhension du monde et à l'amélioration des conditions de vie de l'humanité" ;*
- *soit transversale, comme par exemple, "exercer sa pensée critique".*

On accompagne le libellé de tâche de deux ou trois consignes complémentaires au maximum centrées sur la ou les compétences en question.

# FORMAT DE PRESENTATION DU SUJET DES SVT AU BACCALAUREAT SERIES A, B ET C

## Partie I : restitution organisée de connaissances

Sans contexte obligatoire.

*Libellé de la question devant faire objet d'un exposé écrit de la part du (ou de la) candidat (e).*

*NB : La consigne de travail est formulée de la manière la plus explicite possible, sans piège ni sous-entendu.*

## Partie II : résolution de problèmes à partir de documents fournis.

### **Situation-problème**

#### **Contexte**

*Texte succinct dont l'objectif est de donner du sens à la situation proposée.*

*Pour la construire, on s'appuiera :*

- *d'une part, sur ce que l'on sait des acquis antérieurs des apprenant(e)s sur la question en étude ;*
- *d'autre part, sur des faits, des pratiques sociales, des opinions et des construits sociaux connus des apprenant(e)s et ayant un lien avec la question en étude.*

#### **Supports documentaires.**

*Document 1*

*Document 2*

*Document 3*

#### **Tâche**

*Indication du produit disciplinaire attendu, référé explicitement à une procédure d'ordre transversal.*

#### **Consigne (s)** (selon le cas)

- *une démultiplication de la tâche pour aider l'apprenant(e) et/ou faciliter le travail de correction de l'enseignant(e) ;*
- *une ouverture sur une autre compétence disciplinaire ou transversale.*

TEXTE DE REFERENCE POUR LA CONCEPTION DE L'EPREUVE  
DES SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE (SVT)  
AU BACCALAUREAT SERIE D

I- OBJECTIF GENERAL DE L'EPREUVE

L'objectif général visé est de proposer au (ou à la) candidat(e) une situation devant lui permettre de démontrer sa capacité à :

- d'une part mobiliser et rendre compte de connaissances qu'il ou elle est censé (e) avoir acquises dans le cadre du programme officiel d'une classe de terminale de l'enseignement secondaire général ;
- d'autre part, mettre en œuvre les compétences qui ont fait objet d'apprentissage dans le cadre du même programme.

II- FORME DE L'EPREUVE

L'épreuve est présentée sous la forme d'un sujet invitant le ou la candidat(e) à une production écrite, en réponse à des instructions de travail explicitement formulées.

Le sujet de l'épreuve est unique et structuré en deux parties I et II.

- **La partie I** est centrée sur le contrôle des connaissances déclaratives. Son objectif spécifique est de tester la capacité du ou de la candidat(e) à organiser dans un texte scientifiquement juste et grammaticalement correct l'exposé d'une question relevant du champ conceptuel de la discipline ; cette question figurant explicitement dans le référentiel fourni par les documents officiels. On l'identifiera sous l'appellation "**Restitution organisée de connaissances**".

**Sous réserve de conformité de la production à la demande**, cette partie de l'épreuve sera pondérée pour **06 points sur 20**, selon les critères minimaux ci-après :

- **Pertinence de la production au double plan de la démarche et du contenu ;**
- **Cohérence interne de la production.**

- **La partie II** est identifiée sous l'appellation "**Résolution de problèmes**". Elle est centrée sur le contrôle des connaissances procédurales ayant fait objet d'apprentissage dans le cadre des programmes d'études de la discipline. Elle se résume (pour des raisons de couverture de programme) en deux « **situations problèmes** » indépendantes (rédigées chacune dans le style d'une « **situation problème** ») ; c'est-à-dire comportant : (1) un contexte ; (2) une tâche ; (3) de (s) support (s) documentaire (s) en lien avec le problème.

Le but visé ici est de tester la capacité du ou de la candidat(e) à résoudre un problème d'ordre scientifique en exploitant des données et informations mises à sa disposition. Les données et/ou informations fournies par le ou les documents (un à trois au maximum) sont liées aux acquis antérieurs sur le sujet et sont susceptibles d'être appréhendées sans grande difficulté, afin de construire :

- soit un *texte explicatif* à un problème d'ordre scientifique soulevé dans le contexte du sujet ;
- soit un *texte argumentatif* sur un point de vue exprimé dans ledit contexte.

*Sous réserve de conformité de la production à la demande*, chacune des « situations problèmes » de cette partie est pondérée pour **06 points sur 20**, selon les critères minimaux ci-après :

- *Pertinence de la production au double plan de la démarche et du contenu ;*
- *Cohérence interne de la production.*

### III- CRITERES DE PERFECTIONNEMENT

Il faut reconnaître que le principe des critères dits de perfectionnement est d'application assez délicate dans un contexte où prévaut encore l'examen traditionnel fondé sur la sommation arithmétique de notes pour prendre la décision d'admissibilité.

A l'étape actuelle, on pourrait s'accommoder les principes ci-après :

1°) *Pour bénéficier de la note affectée à ces critères, il faut avoir totalisé une note au moins égale à 12 sur 20.*

2°) *Les indicateurs liés à ces critères sont :*

- *présentation matérielle de la production (01 point) ;*
- *originalité de la production (01point).*

### IV- CONSIGNES AUX AUTEURS DE SUJETS

Le sujet devra répondre à un certain nombre d'exigences de qualité.

- *La première exigence est relative au strict **respect de l'esprit et de la lettre du programme d'études en vigueur dans la discipline**. Ainsi, le champ notionnel d'un exercice étant retenu, il est fortement utile de lire ou relire ce que les instructions officielles disent, notamment dans le "guide de l'enseignant" aux rubriques intitulées "**Informations et Commentaires**" d'une part et "**Référentiel des connaissances exigibles**" d'autre part.*

- *La seconde exigence* est relative à **la prise en compte des pratiques pédagogiques encore régnantes sur le terrain** par la recherche d'un équilibre entre les consignes relevant de la mémoire pure et simple et les consignes relevant de la mise en œuvre par le ou la candidat(e) de ses facultés de raisonnement et de jugement critique.

- *La troisième exigence* est relative au **respect de la vraisemblance et des principes d'équité dans le choix des éléments de contexte**. On évitera de tomber dans le piège de l'artificiel et de la science fiction.

- *La quatrième et dernière exigence* est relative **aux soins qu'il convient d'apporter à la présentation matérielle de l'épreuve** du point de vue de la lisibilité et de la mise en page.

S'agissant de la **partie I**, relative à la restitution organisée de connaissances, la rédaction (par l'auteur du sujet) d'un contexte introductif ne semble pas s'imposer ; à moins qu'on en trouve un qui soit sans artifice et qui conduise de façon logique à la question devant faire l'objet de développement. Cette dernière sera formulée de préférence sous la forme d'une question ouverte et portera non sur un point de détail du programme (une nomenclature, une description, une simple définition ...) mais sur une question susceptible de faire l'objet d'une **démonstration** et/ou d'un **développement argumenté**.

L'instruction de travail sera formulée de la façon la plus explicite possible, sans piège ni sous entendu ; moins mentaliste et plus concrète elle sera, mieux elle vaudra.

Les « **deux situations problèmes** » de la **partie II**, à savoir résolution de problèmes seront centrées chacune sur la mobilisation conjointe de **deux compétences au moins** :

- *l'une disciplinaire* = élaborer une explication à des faits et des phénomènes naturels en mettant en œuvre les modes de raisonnement propres aux Sciences de la Vie et de la Terre ;
- *l'autre transversale* = exploiter l'information disponible.

En conséquence, l'instruction de travail ici prendra la forme d'une tâche explicitement référée aux dites compétences.

La tâche indique non seulement le produit attendu (la construction d'une réponse au problème posé), mais elle impose une procédure pour la réalisation de ce produit à savoir l'exploitation de supports fournis.

Selon le cas, la tâche peut être accompagnée d'instructions, en nombre limité (deux ou trois au maximum).

L'adjonction de consignes complémentaires permet de répondre entre autres à l'une ou l'autre des deux possibilités ci-après :

- *Première possibilité:*

Le cheminement à suivre pour passer de l'identification du problème à la construction d'une réponse en passant par l'exploitation des données disponibles paraît trop complexe. ***On propose deux ou trois consignes pour démultiplier la tâche afin d'aider le candidat et /ou faciliter le travail des correcteurs.***

- *Deuxième possibilité :*

On se trouve dans une situation qui offre une opportunité d'ouverture sur d'autres compétences :

- *soit disciplinaire comme par exemple, "apprécier les apports des Sciences de la Vie et de la Terre à la compréhension du monde et à l'amélioration des conditions de vie de l'humanité" ;*
- *soit transversale, comme par exemple, "exercer sa pensée critique".*

On accompagne le libellé de tâche de deux ou trois consignes complémentaires au maximum centrées sur la ou les compétences en question.

# FORMAT DE PRESENTATION DU SUJET DES SVT AU BACCALAUREAT SERIE D

## Partie I : restitution organisée de connaissances

Sans contexte obligatoire.

*Libellé de la question devant faire objet d'un exposé écrit de la part du ou de la candidat (e).*

*NB : La consigne de travail est formulée de la manière la plus explicite possible, sans piège ni sous-entendu.*

## Partie II : résolution de problèmes à partir de documents fournis.

### *Situation-problème n°1*

#### *Contexte*

*Texte succinct dont l'objectif est de donner du sens à la situation proposée.*

*Pour la construire, on s'appuiera :*

- *d'une part, sur ce que l'on sait des acquis antérieurs des candidat(e)s sur la question en étude ;*
- *d'autre part, sur des faits, des pratiques sociales, des opinions et des construits sociaux connus des candidat(e)s et ayant un lien avec la question en étude.*

#### *Supports documentaires.*

*Document 1*

*Document 2*

*Document 3*

#### *Tâche*

*Indication du produit disciplinaire attendu, référé explicitement à une procédure d'ordre transversal.*

#### *Consigne (s) (selon le cas)*

- *une démultiplication de la tâche pour aider le ou la candidat(e) et/ou faciliter le travail de correction de l'enseignant(e) ;*
- *une ouverture sur une autre compétence disciplinaire ou transversale.*

## **Situation-problème n°2**

### **Contexte**

*Texte succinct dont l'objectif est de donner du sens à la situation proposée.*

*Pour la construire, on s'appuiera :*

- *d'une part, sur ce que l'on sait des acquis antérieurs des candidat(e)s sur la question en étude ;*
- *d'autre part, sur des faits, des pratiques sociales, des opinions et des construits sociaux connus des apprenant(e)s et ayant un lien avec la question en étude.*

### **Supports documentaires.**

*Document 1*

*Document 2*

*Document 3*

### **Tâche**

*Indication du produit disciplinaire attendu, référé explicitement à une procédure d'ordre transversal.*

### **Consigne (s) (selon le cas)**

- *une démultiplication de la tâche pour aider le ou la candidat(e) et/ou faciliter le travail de correction de l'enseignant (e) ;*
- *une ouverture sur une autre compétence disciplinaire ou transversale.*

## GRILLE INDICATIVE DE CORRECTION EN SVT

	PARTIE I	PARTIE II
<p><b>Critère minimal de pertinence C1</b></p> <p>Ce critère est atteint lorsque la production du candidat est en adéquation avec la demande ; c'est-à-dire que le candidat a non seulement fait ce qu'on lui demande de faire mais qu'il (ou elle) l'a fait en respectant les règles d'usage. La pertinence de la production est appréciée tant au plan de la démarche que du contenu.</p>	<p><b>Indicateurs génériques de pertinence.</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ <i>Le texte produit par le/la candidat (e) comporte un paragraphe introductif où sont énoncés la question en étude d'une part, et le plan de l'exposé, d'autre part.</i></li> <li>✓ <i>Le texte proposé ne comporte pas de paragraphe introductif</i></li> <li>✓ <i>Le corps central du texte est découpé en unités thématiques centrées chacune sur un argument ou un contenu particulier de la question</i></li> <li>✓ <i>Le texte se termine par un paragraphe qui répond aux caractéristiques d'une conclusion c'est-à-dire la réponse au problème posé</i></li> <li>✓ <i>Le texte ne comporte pas de paragraphe conclusif.</i></li> </ul> <p><b>Indicateurs spécifiques de pertinence.</b></p> <p>Le développement fourni tient compte des contenus disciplinaires en adéquation avec le sujet en discussion (même si tous les contenus attendus n'y sont pas).</p> <p>i<sub>1</sub> :</p> <p>i<sub>2</sub> :</p> <p>i<sub>3</sub> :</p>	<p><b>Indicateurs génériques de pertinence.</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ <i>Des références explicites aux documents fournis sont identifiables dans la production du (ou de la) candidat (e).</i></li> <li>✓ <i>La réponse produite, même si elle est juste, ne fait aucune référence aux documents fournis</i></li> <li>✓ <i>Des données pertinentes tirées des documents sont utilisées dans la production du candidat</i></li> <li>✓ <i>La réponse fournie comporte des données non pertinentes à côté de données pertinentes</i></li> </ul> <p><b>Indicateurs spécifiques de pertinence.</b></p> <p>Les données (ou informations) suivantes tirées des documents sont évoquées dans la réponse fournie (même si l'exploitation n'est pas satisfaisante).</p> <p>NB : suit la liste exhaustive des données attendues selon le sujet</p> <p>Données 1 :</p> <p>Données 2 :</p> <p>Données 3 :</p> <p>Etc.</p>

<p><b>Critère minimal de cohérence C2</b></p> <p>Ce critère est atteint lorsque la production du candidat (ou de la candidate) présente une structure unifiée, à travers l'organisation des idées, la logique de leur enchaînement (sans hiatus ni contradiction), l'utilisation correcte des connecteurs et le cheminement progressif d'une pensée scientifique qui se construit.</p>	<p><b>Indicateurs génériques de cohérence</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ <i>Les idées et contenus développés sont présentés dans un enchaînement logique.</i></li> <li>✓ L'exposé manque de logique dans sa structure</li> <li>✓ <i>L'exposé est sans hiatus ni contradiction</i></li> <li>✓ Des hiatus et/ou des contradictions sont présents dans l'exposé</li> <li>✓ <i>Les conclusions tirées sont en lien logique avec les faits évoqués</i></li> <li>✓ Il n'y a pas de lien logique entre les conclusions</li> <li>✓ Les connecteurs logiques sont utilisés à bon escient.</li> </ul> <p><b>Indicateurs spécifiques de cohérence</b></p> <p>i<sub>1</sub> i<sub>2</sub> i<sub>3</sub></p>	<p><b>Indicateurs génériques de cohérence</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ <i>Les données tirées des documents sont en lien avec le problème ;</i></li> <li>✓ Les données tirées des documents sont partiellement ou non en lien avec le problème</li> <li>✓ <i>Les conclusions formulées sont en lien avec les données ;</i></li> <li>✓ Il n'y a pas de lien logique entre les conclusions</li> <li>✓ <i>Présence de progression et de logique dans l'exploitation des données</i></li> <li>✓ L'exploitation des données manque de progression et de logique</li> <li>✓ <i>Un lien logique existe entre les parties ;</i></li> <li>✓ Il n'y a pas de lien logique entre les parties</li> <li>✓ <i>Présence d'une conclusion en adéquation avec la démonstration effectuée ou l'argumentaire développé</i></li> <li>✓ Non adéquation de la conclusion avec la démonstration ou l'argumentaire développé</li> </ul> <p><b>Indicateurs spécifiques de cohérence</b></p> <p>i<sub>1</sub> i<sub>2</sub> i<sub>3</sub></p>
--	---	--

